

Règlements championnats JEUNES

SAISON 2022 - 2023

Circulaire destinée aux éducateurs et responsables des équipes de jeunes .

► Les calendriers des championnats jeunes sont en ligne sur le site du District :

→ Catégories U.14 - U.15 – U.16 –U..17 - U.18 => championnat en 2 phases

- 1ère phase: du 24/09/2022 au 17/12/2022.

- 2ème phase: du 21/01/2023 au 13/05/2023

► La liste de clubs en ENTENTE est en ligne sur le site de District.

► La liste des GROUPEMENTS de clubs est en ligne sur le site du District.

► Règlements (Articles I à X).

► Informations importantes (Article XI).

► Coupes Départementales (Article XII).

Article I - Organisation des matchs et calendrier

1 - a) Jour et horaire des rencontres:

Le jour officiel des rencontres est le samedi.

Les horaires et terrains peuvent être modifiés avec l'accord du club adverse et de la commission des jeunes.

Cette modification doit parvenir au secrétariat du District 48 h minimum avant le début de la rencontre.

Si aucun accord n'intervenait entre les clubs-la commission des jeunes tranchera.

.

1 - b) Demande modification au calendrier officiel:

Changement de date: tout calendrier homologué ne peut subir de modifications que sur décision de la Commission des Jeunes, étant entendu que tout match remis ou à rejouer doit se dérouler à la date nouvelle date fixée par celle-ci. Les demandes de modifications pour motifs exceptionnels (voyages scolaires ...) doivent être sollicitées sur «Foot Clubs» 8 jours ouvrés avant la date fixée initialement au calendrier.

1 – c) Durée des rencontres:

- Tous les matches de jeunes sont joués sans prolongation.
- Pour les U.18 – U.17 et U.16 les rencontres sont jouées en 2 périodes de 45 minutes.
- Pour les U.15 et U.14 les rencontres sont jouées en 2 périodes de 40 minutes.

1 – d) Feuille de match:

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les catégories d'âges.

La non utilisation de la FMI entraînera une amende fixée en [annexe 2 des règlements de la LBF , sauf cas de dysfonctionnement avéré.](#)

Article II - Terrains

- Les matches se jouent sur des terrains de la catégorie 1 à 6 ainsi que ceux classés foot à 11 (gazonnés, synthétique ou stabilisés).
- En cas d'arrêtés municipaux interdisant les terrains gazonnés, il est précisé que toutes les rencontres peuvent se dérouler sur des terrains stabilisés ou synthétiques.
- Les clubs susceptibles d'utiliser un terrain synthétique ou stabilisé doivent prévenir leur adversaire.
- En cas d'arrêté municipal, celui-ci doit parvenir impérativement au secrétariat du District avant le vendredi 17 h et le match sera inversé si l'équipe adverse a la possibilité de recevoir celle doit informer le District de son accord avant 18 h.

Article III – Composition des équipes

- Le nombre de joueurs pouvant figurer sur la feuille de match et ce pour toutes les compétitions est de 16 et ceux-ci peuvent tous prendre part à la rencontre.
- Les règles générales de composition des équipes prévus aux règlements de la LBF sont intégralement applicables notamment les dispositions de [l'article 86 des règlements de la LBF.](#)
- Pour les équipes de toutes les compétitions , tout joueur remplacé pourra de nouveau participer à la rencontre.

Article IV - Accompagnateur et délégué

- Toutes les équipes participant à une rencontre doivent être accompagnées d'un licencié majeur du club.
- Mention devra être impérativement faite du nom de cet accompagnateur sur la feuille de match.
- Le dirigeant majeur de l'équipe à domicile assure la fonction de délégué auprès de l'arbitre.

5 - a) Le classement se fera par addition des points décomptés comme suit:

- match gagné → 3 points
- match nul → 1 pt.
- match perdu → 0 pt.
- match perdu par pénalité ou forfait → moins 1 pt.

Pour un match perdu par pénalité, le score sera de 3 à 0 à moins que le score acquis sur le terrain ne soit plus favorable au club vainqueur. Les buts marqués par l'équipe pénalisée seront annulés.

Pour tout match gagné par forfait, le score sera de 3 à 0.

5 – b) Définition du classement particulier aux points à plusieurs équipes:

Le classement particulier entre plusieurs équipes se fait sous forme de mini championnat entre les équipes concernées, avec attribution de points par match (suivant la cotation du championnat), ayant opposé les dites équipes entre elles.

Article V – Catégorie U.14

- Depuis la saison 2018/2019 la LBF et ses Districts ont ouvert des compétitions de foot à 11 pour cette catégorie d'âge.
- **Championnat U.14** ouvert aux licenciés U.13, nés en 2010 et U.14, nés en 2009 (aucun surclassement U.12 n'est toléré). Il n'y pas de limitation de nombre d'équipes par club dans cette compétition.

1ère partie - phase de brassage du 24/09/22 au 29/10/22

- **Brassage - niveau 1:**

Une poule de 06 équipes et 1 poule de 05 équipes, match «aller/seul», à l'issue de cette phase de brassage, les équipes classées à la dernière place de chacune des 2 poules participeront au championnat **D.2 - District** lors de la 2ème partie de cette 1ère phase.

- **Brassage - niveau 2:**

Trois poules de 05 équipes match «aller/seul», à l'issue de cette phase de brassage, les équipes classées à la 1ère place de chacune des poules participeront au championnat **D.1, - District** lors de la 2ème partie de cette 1^{ère} phase.

2ème partie – phase de classement du 12/11/22 au 17/12/22

- **Division 1 élite:**

Une poule de 6 équipes, match «aller seul», à l'issue de cette 2ème phase, les équipes classées aux 2 premières places accéderont en **U14 - R1 - Ligue** et les équipes classées de la 3ème à la 6ème place accéderont en **U14 - R2 - Ligue**.

- **Division 1 excellence:**

Une poules de 6 équipes, matches «aller seul ». A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées aux trois premières places participeront au championnat de **U14 - R2 - Ligue** et le 4ème et 5ème participeront au championnat de **U14 - D1 – District**, le 6ème participera au championnat de **U14 - D2 - District**.

- **Division 2:**

Une poule de 8 équipes et une poule de 6 équipes, matches «aller seul ». A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées aux deux premières places de chacune des poules participeront au championnat de **U14 - D1** et toutes les autres équipes participeront au championnat de **D2 - District** lors de la 2ème phase

2ème phase du 21/01/23 au 13/05/23

- **Division 1:**

Une poule de 06 équipes, match «aller/retour», à l'issue de cette 2ème phase, les équipes classées aux 2 premières places participeront au championnat **U.15 - R.2 - Ligue**. Les autres équipes participeront au championnat **U.15 - District** lors de la saison 2023/2024.

- **Division 2:**

Une poule de 08 équipes (match « aller/seul ») et une poule de 06 équipes, match «aller/retour». A l'issue de cette phase toutes ces équipes pourront participer au championnat **U.15 - District**, lors de la saison 2023/2024.

Article VI – Catégorie U.15

- **Championnat U.15** ouvert aux licenciés U.13 (3 licenciés maximum), nés en 2010, U.14, nés en 2009 et U.15 nés en 2008. Il n'y pas de limitation de nombre d'équipes par club dans cette compétition.

1ère phase: du 24/09/22 au 17/12/22

- **Division 1:**

Une poule de 10 équipes, match «aller/seul». A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées aux 2 premières places de la poule accéderont au championnat **U.15 - R2 - Ligue** toutes les autres équipes participeront au championnat **U.15 – D.1 District** sauf le 9ème et 10ème participeront au championnat **U.15 – D.2 - District**.

- **Division 2:**

Deux poules de 10 équipes, match «aller/seul». A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées aux 2 premières places de chaque poule participeront au championnat **U.15 – D.1 District**, Le dernier de chaque poule participera au championnat **U.15 - D.3** lors de la 2ème phase.

- **Division 3:**

Six poules de 06 équipes, matchs aller/retour». A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées à la première place de chaque poule participeront au championnat **U.15 – D.2 - District**. Toutes les autres participeront au championnat **U.15 – D3 - District** lors de la 2ème phase.

2ème phase du 21/01/23 au 13/05/23

- **Division 1:**

Une poule de 12 équipes , match «aller/seul». A l'issue de cette 2ème phase, les 2 premiers accéderont en **U.16 - R2 - Ligue** . Le 11ème et 12ème descendront en **U.16 – D.2 - District** lors de la saison 2023/2024.

- **Division 2:**

Deux poules de 09 équipes, match «aller/seul». A l'issue de cette 2ème phase, les équipes classées à la 1ère et 2ème place de chaque poule participeront au championnat **U.16 - D.1 – District** lors de la saison 2023/2024.

- **Division 3:**

Six poules de 06 équipes, match «aller/retour». A l'issue de cette 2ème phase, les équipes participeront au championnat **U.16 - D.2 – District** lors de la saison 2023/2024.

Article VII – Catégorie U.16

- **Championnat U.16** ouvert aux licenciés U.14 (sans limite), nés en 2009 , U.15, nés en 2008 et U.16, nés en 2007. Il n'y pas de limitation de nombre d'équipes par club dans cette compétition.

1ère phase du 24/09/22 au 17/12/22

- **Division 1:**

Une poule de 09 équipes, match «aller/seul». A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées aux 2 premières places de la poule accéderont au championnat **U.16 - R2 – Ligue**, le 9ème participera au championnat **U.16 – D2** lors de la 2ème phase.

- **Division 2:**

Deux poules de 05 équipes, match «aller/seul». A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées à la première place de chacune des poules participeront au championnat **U.16 - D.1. - District** lors de la 2ème phase.

2ème phase du 21/01/23 au 13/05/23

- **Division 1:**

Une poule de 10 équipes, match «aller/seul», à l'issue de cette 2ème phase, les équipes classées aux 2 premières places participeront au championnat **U.17 - R.2 - Ligue**.

- Les équipes classée à la 9ème et 10ème places, ou plus suivant le nombre de descentes de **U. 16 - R.2 - Ligue**, participeront au championnat **U.17 - D.2 – District** lors de la saison 2023/2024..

- **Division 2:**

Une poule de 6 équipes et une poule de 05 équipes, match «aller/seul». A l'issue de cette 2ème phase l'équipe classée à la 1ère place de chaque poule participera au championnat **U.17 - D.1 - District**, lors de la saison 2023/2024..

Article VIII – Catégorie U.17

- **Championnat U.17** ouvert aux licenciés U.15 (sans limite), nés en 2008, U.16, nés en 2007 et U.17, nés en 2006. Il n'y a pas de limitation de nombre d'équipes par club dans cette compétition.

1ère phase du 24/09/22 au 17/12/22

- **Division 1:**

Une poule de 10 équipes, match «aller/seul». A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées aux 2 premières places de la poule participeront au championnat **U.17 – R2 Ligue**, le 9ème et 10ème de la poule participeront au championnat **U.17 – D2 - District** lors de la 2ème phase.

- **Division 2:**

Trois poules de 06 équipes et une poule de 05 équipes, match «aller/retour». A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées à la première place de chacune des poules participeront au championnat **U.17 - D.1 - District** lors de la 2ème phase.

2ème phase du 21/01/23 au 13/05/23

- **Division 1:**

Deux poules de 06 équipes, match «aller/retour». A l'issue de cette 2ème phase, les équipes classées à la première place de chaque poule participeront au championnat **U.18 - R.2 - Ligue**.

Le 6ème de chaque poule ou plus suivant le nombre de descentes de **U.17 - R.2 - Ligue**, participeront au championnat **U.18 - D.2 - District** lors de la saison 2023/2024.

- **Division 2:**

Deux poules de 10 équipes, match «aller/seul». A l'issue de cette 2ème phase les équipes classées à la 1ère et 2ème place de chacune des poules participeront au championnat **U.18 - D.1 - District** lors de la saison 2023/2024.

Article IX – Catégorie U.18

- **Championnat U.18** ouvert aux licenciés U.16 (sans limite), nés en 2007, U.17, nés en 2005 et U.18, nés en 2004. Il n'y a pas de limitation de nombre d'équipes par club dans cette compétition.

1ère phase du 24/09/22 au 17/12/22

- **Division 1:**

Une poule de 10 équipes, match «aller/seul ». A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées aux 2 premières places de la poule participeront au championnat **U.18 – R2 - Ligue** . Le 10ème de la poule participera au championnat **U.18 – D2** lors de la 2ème phase.

- **Division 2:**

Une poule de 07 équipes, match «aller/seul» et une poule de 06 équipes, match «aller/retour».

A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées à la première place et le meilleur 2ème des deux poules participeront au championnat **U.18 - D.1. - District** lors de la 2ème phase.

2ème phase du 21/01/23 au 13/05/23

- **Division 1:**

Deux poules de 06 équipes, match «aller/retour».

- **Division 2:**

Une poule de 10 équipes, match «aller/seul».

Article X – Informations importantes

1° Nombre de joueurs mutés: 4 par équipes, dont maximum 2 joueurs mutés hors période.

2° **Tout club, ayant une équipe à déclarer forfait général doit impérativement en informer le secrétariat du District via sa boîte mail officielle club.**

3° **Feuille de match:**

- La Feuille de Match Informatisée doit être obligatoirement utilisée dans toutes les catégories et divisions , règlement de la L.B.F. (*Titre 3 – Chapitre 3 - Art.62*)
- Le club recevant à la charge de la transmettre, règlement de la L.B.F. (*Titre 3 – chapitre 3 - Art.62 – §.4*).
- Si la F.M.I. n'est pas utilisée , application du règlement de la L.B.F., (*Titre 3 – chapitre 3 - Art. 62 – §.5 et 6*).

La réception et le suivi des feuilles de matches seront assurés par le secrétariat du District et les membres de la commission jeunes .

4° Les matches doivent être joués impérativement aux dates du calendrier sauf intempéries, si arrêté municipal, application des règlements compétitions jeunes de la L.B.F., (*Titre 3 - chapitre 4 - Art.88*), à respecter impérativement .

5° La demande de report d'une rencontre doit impérativement être faite sur «**foot clubs**», au club adverse, si accord du club, seule la commission des jeunes sera alors habilitée, au final, à officialiser le report .

6° Ne pas oublier le protocole avant et après les matches .

7° Le barème de points est le suivant:

match gagné: 3pts – match nul: 1pt – match perdu: 0 pt – forfait ou pénalité: - 1 pt .

8° **Règles de classement applicables à toutes les catégories et divisions.** La commission des jeunes appliquera scrupuleusement les règlements des championnats jeunes de la L.B.F., (*Art.11*) .

9° **Principe généraux d'accession et de rétrogradation.** La Commission des jeunes appliquera les règlements des championnats des jeunes de la L.B.F., (*Art.12*).

10° **Cas de divisions excédentaires ou déficitaires** . La commission des jeunes appliquera les règlements des championnats jeunes de la L.B.F., (*Art.13*) .

11° Tous les points qui ne sont pas abordés sur ce présent règlement, application des *règlements des championnats jeunes de la Ligue de Bretagne.*

12° **La commission des Jeunes se réserve le droit d'intervenir en cas de tout litige concernant ses compétitions .**

Article XI – Coupes départementales

- Le District des Côtes d'Armor organise cinq Coupes Départementales. Les règlements de ces Coupes sont consultables sur le site du District.
- Ces Coupes sont uniquement réservées aux équipes 1 de chaque club.
- Coupe «**Inter-sports**» U.14. **(seulement pour les équipes qui participeront au championnat U.14 - 2ème phase)**
- Challenge Crédit Agricole «**Yvon SERADIN**» pour les U.15.
- Coupe «**Crédit Agricole**» pour les U.16 .
- Challenge **Crédit Agricole** pour les U.17.
- Coupe «**Jean TRICOT**» pour les U.18.

Nous souhaitons à tous les clubs, pour la saison 2022/2023, un déroulement régulier des championnats, c'est l'affaire des éducateurs et responsables d'équipes. Ceux-ci doivent prendre conscience du rôle qu'ils ont à jouer pour un bon déroulement de nos compétitions.

Tous les membres de la Commission restent à votre disposition.

BONNE SAISON A TOUS